

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 19 janvier 2017

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY et Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Anthony SIMON, et Patrice THOMAS

Procurations :

Excusés : Muriel SCHNELL, Zo RASATAVOHARY

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Demandes de subvention pour des travaux
- Convention de location du terrain de motocross
- Convention avec l'association de pêche d'Anjoutey
- Fourniture et livraison de produits de marquage routier
- Décision modificative

- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Demandes de subvention pour l'aménagement et l'accessibilité de la Mairie

Des travaux sont prévus à Anjoutey en 2017, entre autres l'aménagement et l'accessibilité de la Mairie.

Les travaux d'aménagement et d'accessibilité de la Mairie feront l'objet de demandes de subvention :

- D.E.T.R. (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux)
- F.I.P.H.F.P. (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)
- Parlementaires

Le montant total des subventions de ces travaux à demander est 103 000 euros, réparti de la manière suivante :

- | | |
|------------------|-----------|
| - DETR | 52 000 HT |
| - F.I.P.H.F.P. | 45 000 HT |
| - Parlementaires | 6 000 HT |

Des subventions pour d'autres travaux à faire en 2017 pourront être délibérées ultérieurement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les travaux ci-dessus
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de ces travaux
- de solliciter des subventions pour l'année 2017
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et aux travaux, les documents relatifs aux marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux
- d'exécuter les travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Demandes de subvention pour des travaux d'économie d'énergie - luminaires

La Commune d'Anjoutey prévoit de réaliser des travaux d'économie d'énergie (entre autres sur l'éclairage public) avant le 31 décembre 2017. Il s'agit de remplacer, des luminaires fluo mercure existants par des luminaires éclat avec abaisseur de puissance 100W/70W.

Dans le cadre de l'appel à projets Economie d'énergie 2017, la commune bénéficie de 32% de subvention pour ces travaux de la part du SIAGEP.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les travaux ci-dessus
- d'approuver les plans de financement prévisionnels de ces travaux
- de solliciter des subventions pour l'année 2017
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et aux travaux
- d'exécuter les travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité.

Convention de mise à disposition de terrain

Monsieur le Maire propose d'annuler la convention de mise à disposition d'un terrain du domaine public à titre précaire et révocable, référencé section C n° 607, faite en date du 28 avril 2016 par le Conseil Municipal, à Messieurs Maillard Gilles et Casadéi Jean-Christophe.

Les raisons de l'annulation de ce bail sont les suivantes :

- La convention de mise à disposition d'un terrain du domaine public à titre précaire et révocable n'a pas encore été signée par Messieurs Maillard Gilles et Casadéi Jean-Christophe (5 mois après l'acceptation par le Conseil Municipal).
- Monsieur Maillard ne souhaite plus signer ladite convention (dixit Monsieur Casadéi).
- Messieurs Maillard et Casadéi n'avaient pas d'assurance, comme cela était pourtant précisé article 9 de la convention.
- Motif d'intérêt général : Le terrain était destiné à être utilisé exclusivement pour des activités de moto-cross ; ce qui n'était pas le cas, selon de nombreuses plaintes du voisinage (nuisances festives nocturnes).^

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation de la convention de mise à disposition d'un terrain du domaine public à titre précaire et révocable faite à Messieurs Maillard Gilles et Casadéi Jean-Christophe.

Convention d'occupation d'un terrain

Afin de valoriser une parcelle de terrain (référéncée section C, n° 607) avec un éco-système pérenne valorisant la faune et la flore sauvage, et lui donner un aspect de verger forestier, avec plantations d'essences arbustives favorables à la faune sauvage (châtaigniers, pommiers et poiriers sauvages...), l'association intercommunale de chasse agréée d'Anjoutey et Bourg sous Châtelet souhaite louer une parcelle de terrain (référéncée section C, n° 607).

Une convention de mise à disposition d'un terrain du domaine public à titre précaire et révocable (référéncé section C, n° 607) est à signer entre l'association intercommunale de chasse agréée d'Anjoutey et Bourg sous Châtelet et la commune d'Anjoutey.

Monsieur le Maire propose une convention de mise à disposition du terrain susmentionné d'une durée de 3 ans (à partir de la date de signature de la convention) qui fixe le tarif annuel de location à 250 euros (prix sans TVA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tarif de location : 250 euros par an (prix sans TVA)
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain susmentionné.

Convention avec l'association de pêche d'Anjoutey

La convention, concernant l'occupation du domaine public et la cession du droit de pêche, est à signer entre la commune d'Anjoutey et l'association AAPPMA d'Anjoutey,

Monsieur le Maire propose un contrat de location d'une durée de 5 ans qui fixe le tarif annuel de location à 40 euros (prix sans TVA).

Le tarif de location fera l'objet d'une révision annuelle fonction du coefficient d'augmentation (indice des fermages) fixé chaque année par arrêté. La 1^{ère} révision sera faite le 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tarif de location : 40 euros par an (prix sans TVA)
- autorise le Maire à signer la convention susmentionnée

Fourniture et livraison de produits de marquage routier

Monsieur le Maire propose que la Commune rejoigne le groupement de commandes que le Conseil Départemental propose de constituer avec les communes intéressées par la fourniture et la livraison de produits de marquage routier, afin de les faire bénéficier des tarifs avantageux obtenus par le Département compte-tenu du volume de ses commandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes
- autorise le Maire à signer la convention au nom de la Commune, ainsi que tout document relatif à ce marché dans le cadre de la passation des commandes par la commune d'Anjouetey

Décision modificative

Pamela BOUDIER, vice-présidente de la commission Finances, expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'adopter la décision modificative suivante, afin de réajuster les crédits ouverts.

En raison de l'augmentation du FNGIR en 2016, il propose d'adopter une décision modificative pour le paiement du FNGIR de novembre et de décembre de l'année 2016, comme suit :

- | | | |
|-----------------|-----------------------|-----------|
| - Article 6188 | Autres frais divers | - 1 030 € |
| - Article 73923 | Reversement sur FNGIR | + 1 030 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité d'adopter ces décisions modificatives.

Le Conseil municipal est clôturé à 23 heures 00.